

Procès-Verbal n° 08/2023

Séance du Conseil Municipal du 02 aout 2023

Le 02 août 2023,

Le Conseil Municipal de la Commune de Le Sappey, dûment convoqué le 28 juillet 2023, s'est réuni dans la salle de la mairie, sous la présidence de Monsieur Pierre GAL, Maire.

Étaient présents ou représentés : Pierre GAL, Jean-Pierre BAILLARD, Marie-Laure DESBIOLLES, Martine DUSONCHET, Alain BRUCHEZ (*procuration*), Jean-Paul COUTY, Aurélia PHILIP, Arnaud TESSIER, Pascale VULIN.

Absent(es) excuse (es) : Jean-Michel JACQUES Laurence LEUILLIER.

Secrétaire de séance : Martine DUSONCHET

Le procès-verbal du conseil municipal du 05 juillet 2023 est adopté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

⇒ Délibérations

- Créations de postes et mise à jour du tableau des effectifs,
- Vote des taux d'imposition 2023 (Annule et remplace la délibération n°DLB122023 en date du 12 avril 2023)

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de retirer une délibération de l'ordre du jour :

- Reconstruction du restaurant « La Grotte du Diable » - mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage.

⇒ Questions diverses

DELIBERATIONS

Les délibérations sont votées favorable à l'unanimité.

⇒ **Créations de postes et mise à jour du tableau des effectifs**

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que dans la suite de la délibération de principe adoptée lors de la séance du 11 mai 2023 dernier actant la décision de reprise de la gestion des services périscolaires de garderie et cantine, il convient pour ce faire, de procéder aux créations de postes correspondants.

Le Maire informe l'assemblée qu'en vertu du Code générale des collectivités territoriales, de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, et conformément à l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il rappelle que deux postes permanent d'adjoint d'animation territorial à 26h00 hebdomadaires +1 heure par mois de réunion soit 89h86 annualisées ont déjà été créés.

Pour la gestion du service, il convient de créer un nouveau poste permanent :

- d'adjoint d'animation territorial à 09h00 hebdomadaires +1 heure par mois de réunion soit 31h85 annualisées.

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré,

ACCEPTÉ la

- Création d'un poste permanent d'adjoint d'animation territorial à 09h00 hebdomadaires +1 heure par mois de réunion soit 31h85 annualisées.

⇒ **Vote des taux d'imposition 2023 (Annule et remplace la délibération n°DLB122023 en date du 12 avril 2023)**

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que Monsieur le Préfet de la Haute-Savoie demande le retrait de la délibération n° DLB122023 en date du 12 avril 2023. En effet, le conseil municipal avait voté une augmentation de la taxe d'habitation. Or celle-ci ne peut pas être augmentée si le taux de la taxe foncière est inchangé.

Il convient donc de retirer la délibération n° DLB122023 en date du 12 avril 2023 et de voter les taux pour l'année 2023

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré,

DEMANDE le retrait de la délibération ° DLB122023 en date du 12 avril 2023

ADOPTÉ les taux suivants :

- | | |
|---|---------|
| ▪ Taxe Foncière (Bâti) : | 16.75 % |
| ▪ Taxe Foncière (Non Bâti) : | 24,09 % |
| ▪ Taxe d'habitation (maison secondaire) | 5.79% |

DIVERS

★ **Don à la Commune**

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qu'un particulier de la Commune souhaite faire un don de 6 HA de bois et forêt à la commune

* Le Sappey/ Vovray en Bornes - Services cantine garderie

Madame Pascale VULIN fait un point sur l'avancement du service cantine garderie.

Nous avons reçu tous les dossiers d'inscription des enfants.

5/6 employés sont embauchés

* Travaux divers

Suite à la réfection du croisement de Clarnant, du rabotage a été récupéré afin de refaire les accotements à Cornillon.

Un coupe eau a été réalisé à Cornillon

* Octobre rose

Monsieur le Maire propose d'organiser octobre rose le samedi 14 octobre 2023.

Il propose au programme : Marches le matin, vente de pizzas le midi et cours de zumba l'après-midi.

Clôture de la séance à 21h45.

Le présent procès-verbal est arrêté en date du 11/09/2023

Le Maire
Pierre GAI



Le secrétaire de séance
Martine DUSONCHET